

Programme Communal de Développement Rural ESNEUX

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du mercredi 14 décembre 2011

Présents :

Madame L.IKER, Présidente

Mesdames S. BEAUFAYS, D. RYCKEWAERT

Messieurs F. BELLIERE, J.BROSE, L.CARLIER, D. DEFECHEREUX, S. DEMOULIN,
P. DETROZ, B.DUPRET, A.FROMENT, P. HAMOIR, F. MULLENDERS, F. VERRECHIA, M.
WOILLARD

Excusés :

Messieurs P.JEGHERS, R. PEETERS, P. LIGOT

1. Approbation du PV de la réunion du 18 octobre 2011

Le procès-verbal est approuvé sans aucune remarque.

2. Approbation du PV de la réunion du 3 mai 2011

Le procès verbal a été revu suite aux différentes modifications demandées et est approuvé sans aucune remarque.

3. Etat d'avancement de la fiche FONTIN

La Présidente rappelle qu'aucune démarche ne peut être entreprise sans le retour de la convention signée par le Ministre. L'étude de mobilité, subsidiée par le PCDR, ne peut donc être démarrée. Il est demandé au service PCDR d'envoyer un courrier au Ministre compétent signalant l'urgence de prise d'une décision. Celui-ci sera envoyé par le service dans les prochains jours.

4. Etat d'avancement de la fiche « Aménagement Centre sportif Esneux »

Madame la Présidente explique aux membres les avancées de cette fiche :

Une réunion entre les responsables de la commune et Infraspport a eu lieu. Le projet peut être subsidié à la condition d'être propriété communale. Or, celui-ci appartient actuellement au CPAS de Liège.

Partant de ce constat, une réunion s'est déroulée avec les autorités du CPAS de Liège. Le Collège a pris la décision de ne pas inscrire la somme au budget 2012. Le terrain étant en zone inondable, un plan d'implantation doit d'abord être réalisé. En cas d'avis positif, le montant pourrait être inscrit en modification budgétaire.

Un membre rappelle en effet l'importance d'intégrer dans le projet, les futures constructions et le fait que cette zone est inondable. Cette situation particulière aura une incidence sur les prises de décisions.

5. Présentation du projet **CoVoit'stop** et réflexion à mener sur la commune

La Présidente rappelle qu'un projet similaire avait été lancé sur la commune. La personne à la base de ce projet s'étant retirée, le projet, malgré un lancement encourageant, a été abandonné.

Le projet pilote de **Covoit'Stop** est mis en place depuis quelques mois sur la commune de Sprimont. Madame la Présidente s'est entretenue avec Monsieur C.Ancion, Bourgmestre de Sprimont afin qu'Esneux soit une des communes prioritaires en cas de succès du projet pilote et de l'extension de celui-ci à d'autres communes.

Madame la Présidente passe la parole à Madame Beaufays.

Madame Beaufays explique le principe du projet : les utilisateurs s'inscrivent à l'administration communale en tant que chauffeur ou passager ~~et sont mis en relation dans le but de faire du covoiturage.~~

Le projet pilote doit regrouper plus de 1400 inscrits pour être considéré comme réussi.

Monsieur Detroz intervient pour relater la réunion Covoit'Stop à laquelle il a participé. Le nombre d'inscrits à Sprimont est important, mais un problème réside dans la participation effective de ceux-ci. Il y a en effet un nombre d'utilisateurs actifs bien inférieur au nombre d'inscrits.

Monsieur Detroz confirme que la commune d'Esneux sera une des communes prioritaires en cas de l'extension du projet pilote à d'autres communes.

Ce projet impliquerait au niveau communal l'implantation d'aires d'arrêt et de panneaux de visibilité notamment. A Sprimont, le coût du projet s'élève entre 8000 et 9000 €, mais plus de 80 panneaux ont été implantés. Il apparait, pour tous les membres de la CLDR, que ce nombre pourrait être bien inférieur à Esneux.

Monsieur Detroz rappelle que l'objectif de Covoit'Stop est de relier les habitants des hameaux aux lignes de transports en commun.

Un membre se demande si ce principe ne pourrait pas palier aux lignes de bus qui ne roulent pas ou moins les week-ends et jours fériés.

Madame la Présidente et Monsieur Detroz rappelle qu'il ne faut en aucun cas concurrencer les lignes TEC, que Covoit'Stop doit être complémentaire aux transports en commun.

Monsieur Detroz signale que School Pool, un projet similaire mais uniquement à destination des élèves, est lancé dans les deux implantations de l'école communale d'Esneux.

La Présidente insiste sur le fait que les membres de la CLDR, par leur connaissance du terrain, doivent être des personnes ressources privilégiées, notamment pour les endroits d'implantation des aires d'accueil.

Un membre interpelle les autorités en expliquant que si la commune respectait les plans d'alignement, on disposerait déjà de place pour accueillir ces aires.

Madame la Présidente et Monsieur Detroz signale que ces normes sont respectées par l'Administration et que le Collège communal est attentif à ces questions.

6. Divers

6.1 Eclairage du centre de Tilff

Monsieur Detroz explique que la société TECTEO a été retardée, et que l'administration n'est pas responsable de ce retard. Informations ont été prises auprès de Tecteo, les travaux commenceront dès janvier.

6.2 Etude de mobilité du centre d'Esneux

Aucune nouvelle officielle n'est parvenue à l'Administration. Un membre aurait des informations sur l'avancée de ce dossier. Celui-ci n'étant pas présent, aucune information n'est donnée.

6.3 Bois des Chevreuils

Madame la Présidente informe l'assemblée de la décision du Collège concernant le Bois des Chevreuils prises en séance du 28 novembre 2011.

La première décision du Collège est de demander au service travaux de réaliser le curage de la petite mare située le long de la Drève Saint-Lambert.

Un membre intervient pour féliciter le travail effectué dans cette mare par les ouvriers communaux. Il est demandé de transmettre des photos de l'évolution de cette mare au service « Information » afin de publier un article dans l'un des prochains bulletins communaux.

Madame la Présidente énumère les autres décisions du Collège :

- le comité de quartier est sollicité pour des propositions d'aménagement axées sur la gestion différenciée des espaces verts.
- le projet de Schéma Directeur à annexer au Plan d'aménagement forestier des bois est soumis à l'avis du Département Nature et Forêts avant approbation par le Conseil communal. L'Administration attend un retour de la DNF.
- Le projet du mur antibruit et du dispositif de panneaux photovoltaïques est abandonné.

6.4 Liste des arbres remarquables

Suite à la demande émanant de la CLDR, le service Environnement a été interpellé pour savoir s'il existait une liste des arbres remarquables. Le service a répondu par l'affirmative. Cette liste est disponible à l'Administration communale.

Cette liste est, apparemment, disponible sur le site de la Région Wallonne. Un lien sera fait depuis le site internet communal afin d'avoir accès à ces données.

6.5 Parc Brunsode – Inventaire et état sanitaire des arbres

Une réunion initialement prévue avec la Division des Espaces Verts du Service Public Fédéral compétent a été postposée sur proposition de Madame Rahier. Les membres du groupe de travail s'interrogent sur la raison de ce report.

Il est rappelé que Madame Rahier souhaite attendre une décision au niveau du pont de Tilff afin d'étudier de manière certaine la mobilité douce au sein du domaine Brunsode. Le choix de l'emplacement du futur pont aura une incidence sur la mobilité. Aucune démarche ne peut donc être effectuée sans l'ensemble de ces informations.

Il est proposé de prendre contact avec Monsieur Vincent Demoulin (Institut de Botanique) afin de faire une étude préalable de l'inventaire et de l'état sanitaire des arbres.

6.6 Fontin

Un membre se demande pourquoi la possibilité du chemin 113 n'est plus d'actualité.
Un autre membre signale que la problématique du chemin 113 a été évacuée de l'ODR à la demande notamment du membre qui pose cette question.

Madame la Présidente rappelle que la Région Wallonne s'est clairement positionnée sur ce sujet. Une réponse officielle et négative a été communiquée à l'Administration communale.

Madame la Présidente lève la séance à 20h45'. Pour remercier l'ensemble des participants de la CLDR, un verre de l'amitié est offert.